



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

DECISION N° 183

Publié le Certifié exécutoire, le Maire Publié le : 27 MAI 2021 Certifié exécutoire. Le Maire.	 Pour le Maire et par Délégation Priscilla DESGARCEAUX	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2021
--	---	---

Service : *Juridique*

Réf : *iv 2021-377*

ADMINISTRATION GENERALE - Précontentieux – Litige du 22 février 2021 –
Requête Agence AXA pour sinistre survenu à son assurée, Mme Yolande SINTES –
Remboursement

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, rendue exécutoire, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

VU le litige survenu le 22 février 2021 pour lequel la responsabilité civile de la Commune a été engagée, sur le fondement de l'article 1384 du code civil, pour le préjudice subi par Madame Yolande SINTES, du fait d'un nid-de-poule situé sur la chaussée de l'avenue du Maréchal Juin à Béziers et qui a provoqué un dommage sur le pneu de son véhicule,

VU que le montant du préjudice est inférieur à la franchise appliquée par notre assurance responsabilité civile, la PNAS,

VU la réclamation présentée par l'agence AXA Yann DAVID, domiciliée 142 avenue de la Plage à SERIGNAN 34410, assurant Mme Yolande SINTES (n° contrat : 20304189404)

D E C I D E

1/2

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION / PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.

ARTICLE 1 : d'arrêter le montant du remboursement des frais liés à ce dommage dus à l'agence AXA Yann DAVID, à la somme de 107,50 € TTC (cent sept euros et cinquante centimes) en réparation du préjudice subi,

ARTICLE 2 : de régler cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **27 MAI 2021**

Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint – Laurence RUL

